

Pour les pastilles d'iode, le mode d'emploi

Nucléaire | Petit rappel pour Marcoule et Tricastin des règles qui s'appliquent à ces médicaments.

Les pilules d'iode (iodure de potassium), les populations vivant tout près des sites nucléaires en ont toutes entendu parler. Mais à quoi servent-elles réellement et comment s'utilisent-elles exactement ?

1 Périmètre d'application
Elles sont distribuées aux habitants là où il y a un risque de rejet d'iode radioactif, à savoir autour des dix-neuf centrales EDF en cas d'accident nucléaire. Et dans le rayon de 10 km défini par le Plan particulier d'intervention des 10 km de chaque site concerné, en a décidé le gouvernement depuis 1997. Si le PPI de Tricastin est concerné, celui de Marcoule ne l'est plus selon l'Autorité de sûreté nucléaire, depuis l'arrêt des sites de Phénix et Célestin.

2 L'effet du traitement
Ce traitement est censé empêcher la pénétration des iodures radioactifs au niveau de la thyroïde et éviter ainsi tout risque de cancer. Ju-

gé efficace pendant 24 h, ces comprimés, qui sont des médicaments, doivent être ingurgités deux heures avant la libération d'un nuage radioactif, indique le site internet de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

3 Qui peut en prendre ?
À l'origine, « la population en danger, c'était les enfants et les adultes dont la thyroïde n'était pas saturée », explique Jean-Claude Delalande, le président de l'Anclli, (Association nationale des comités et commissions locales d'information), mais dans le doute, on la distribue à tout le monde ». La quatrième campagne de distribution de comprimés d'iode s'est déroulée entre juin 2009 et le premier trimestre 2010⁽¹⁾. Elle a concerné environ 500 000 foyers et 2 000 établissements recevant du public, répartis sur 500 communes.

4 Des modalités d'administration critiquées par l'Anclli



■ La distribution concerne désormais le périmètre du Tricastin mais plus Marcoule. Archive

Le médicament ne peut être pris que si le préfet le demande aux habitants en cas de rejet d'iode radioactif. « Comment va-t-il tenir au courant des personnes concernées ?, demande le président de l'Anclli, très sceptique. « Vous le saurez le moment venu par les autorités », nous dit-on.

Très bien, moi je suis du Nord par exemple. Je suis dans le PPI de Tricastin en visite, il y a une sirène qui sonne. Moi je n'ai pas de comprimé sur moi. Et il paraît que par un coup de baguette magique des employés municipaux vont venir jusqu'à moi pour m'expliquer la

marque à suivre. Vous y croyez-vous ? ».

HÉLÈNE AMIRAOUX
avec nos correspondants

► Cette campagne a été organisée par l'ASN, les ministères de l'Intérieur et de la Santé, avec le soutien d'EDF et le concours de l'Association nationale des commissions locales d'information (Anclli), des commissions locales d'information (Cli), de l'Ordre national des pharmaciens, des syndicats des pharmaciens d'officine et de l'Association de pharmacie rurale.

► Le PPI Marcoule comprend vingt-cinq communes des deux départements : Chusclan, Codolet, Orsan, Saint-Etienne-des-Sorts, Bagnols, Connaux, Laudun, Montfaucon, Roquemaure, Sabran, Saint-Alexandre, Saint-Geniès-de-Cormolas, Saint-Nazaire, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Paul-les-Fontes, Saint-Victor-la-Coste, Tresques et Vénéjan. Côté Vaucluse, Caderousse, Mondragon, Mornas, Orange, Piolenc, Uchaux et Sérignan-du-Comtat.

LA QUESTION Savez-vous comment elles doivent être utilisées ?

● Georges DORILLE
Orsan



OUI C'est de l'histoire ancienne. Autant que je me rappelle, ces pastilles nous ont été distribuées à la mairie pour nous protéger des séquelles dues aux radiations, en cas d'un accident nucléaire majeur. Il n'y en a pas eu, donc nous n'avons pas eu à les prendre. Que nous arriverait-il, placés comme nous le sommes, si cela arrivait ?

● Charline PRÉAU
Chusclan



OUI Je crois. Ici, on a rendu ces pastilles d'iode depuis plusieurs années. C'était au cas où il y ait un problème sur le site nucléaire de Marcoule et que l'on doive se tenir cloîtrés chez nous. On doit écouter France Bleu Gard-Lozère et suivre les instructions données sur les ondes. Il ne faut jamais prendre ces pastilles sans en avoir reçu l'ordre.

● Andrée VALENÇA
L'Ardoise



OUI Elles doivent être utilisées en cas d'accident nucléaire. Dans ce cas, il faut sucer une pastille d'iode et s'enfermer chez soi ou dans le lieu dans lequel on se trouve. Mais, depuis déjà quelques années, on a rendu les boîtes de pastilles et on n'en a plus besoin.

● Belinda BRUN
Bagnols-sur-Cèze



NON Je ne sais pas du tout. Mon père a été soigné pour un problème de thyroïde à l'iode radioactif quand il était au Moyen-Orient. Mais c'est la première fois que j'entends parler de ces pilules. Je ne sais pas qu'ils en distribuait au cas où il y aurait un accident nucléaire.

● Delphine ALLAUZEN
Pont-Saint-Esprit



OUI Par prévention des risques du cancer de la thyroïde, à la suite d'un incident nucléaire. La glande thyroïde est un organe très important de notre organisme. Concernant la méthode de prise, il faut prendre un comprimé à dissoudre dans un verre d'eau ou de jus de fruit.

Fabrication et nouvelle campagne de distribution

Les comprimés sont fabriqués par un laboratoire de l'armée. « Il est chargé de fabriquer autant de comprimés qu'il y a de Français », indique Jean-Claude Delalande. Ils sont ensuite disséminés sur le territoire par deux méthodes différentes. D'abord, aux habitants qui résident à l'intérieur des PPI. Depuis 1997, la distribution d'iode a été renouvelée en 2000, 2005 et 2009 par l'État. Les populations sont informées par différents canaux : courrier nominatif adressé à chaque foyer concerné par les services de l'État, relations avec la presse nationale et locale, mise à disposition de moyens d'information spécifiques (dépliants, affiches, internet). « On prépare une nouvelle campagne de distribution prévue début 2016 », indique Jean-Claude Delalande. Un comité de pilotage qui inclut cette fois l'Éducation nationale est déjà au travail afin d'impliquer toujours plus les territoires dans la sensibilisation.

Les habitants, munis de leur courrier préfectoral, devront se rendre à la pharmacie de leur commune pour retirer une boîte de pilules par foyer, gratuitement. Le pharmacien reçoit une indemnisation pour ce travail de distribution. Mais les statistiques montrent selon l'Anclli que seuls 50 % des gens se rendent à la pharmacie. Ensuite, ce qu'on appelle le surstock, est réparti sur le territoire national et conservé dans des lieux que seuls les préfets connaissent. Jusqu'en 2009, les pilules étaient valables pendant trois ans, puis c'est passé à cinq ans. Et les nouveaux cachets distribués à partir de 2016 seront utilisables pendant dix ans. Début 2016, les anciens comprimés seront collectés dans les zones concernées entre janvier et mars et de nouveaux seront mis à disposition. Les nouveaux résidents peuvent se faire connaître auprès de leur municipalité pour pouvoir retirer leur plaquette de pilules.

Départs régionaux et voyages accompagnés

HAVAS VOYAGES
L'INDÉPENDANT

HAVAS VOYAGES
Midi Libre

LA BRETAGNE ET LE MONT-SAINT-MICHEL

A partir de **940€*** TTC

7 jours / 6 nuits

Du 27 SEPTEMBRE au 03 OCTOBRE 2015

Exemple de prix pour un départ de Saint-Jean-de-Védas

* Prix TTC par personne, à partir de, base chambre double. Hors frais d'agence. Conditions de ventes, renseignements et autres villes de départ, nous consulter. IM03410026

Contactez nos Travel Planners :

• AGDE 04 67 30 90 13 • ALES 04 66 52 94 11 • BAGNOLS 04 66 89 42 68 • BEZIERS 04 67 36 42 00 • CLERMONT-L'HERAULT 04 67 88 12 94 • MENDE 04 66 65 60 21 • MONTPELLIER Grand'Rue 04 67 63 72 72 - Le Triangle 04 67 58 00 24 - PÉROLS/Auchan 04 99 52 65 65 LE CRÈS/Carrefour 04 99 77 23 90 • NARBONNE République 04 68 90 24 70 • NARBONNE 04 68 32 31 03 • NÎMES Ville Active 04 66 04 22 61 • NÎMES Centre 04 66 67 03 81 • PERPIGNAN Loge 04 68 34 02 32 • PERPIGNAN Arago 04 68 34 99 40 • SÈTE 04 67 74 01 44 • SERVICE GROUPES 04 67 99 45 60

** Organismes de voyages

www.midilibrevoyages.com • www.lindependantvoyages.com



■ Les médicaments seront à retirer en pharmacie. Archive